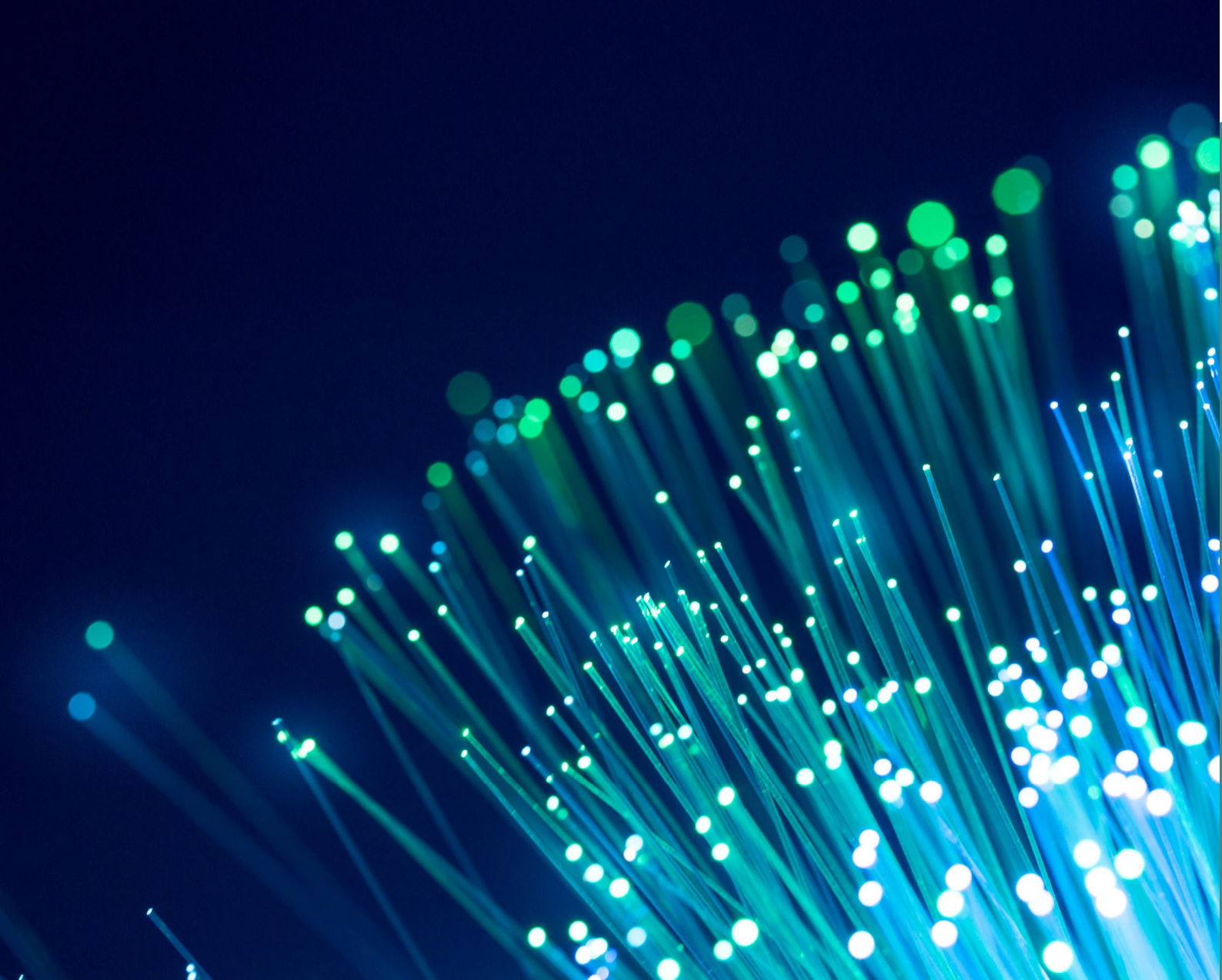




POINT D'ÉTAPE SUR LE DÉPLOIEMENT ET LA COMMERCIALISATION DU RÉSEAU À TRÈS HAUT DÉBIT POUR LA CORSE

*Dans le cadre de la convention de délégation
de service public relative à l'établissement et
l'exploitation d'un réseau de communications
électroniques à très haut débit ftth*

TABLE DES MATIÈRES

Préambule	3
Les étapes clés	4
Présentation de la convention de délégation de service public.	5
Carte des engagements de déploiement issue de l'avenant 2	7
Financement public de l'opération.	8
Evolution juridique du statut du délégataire depuis la signature du contrat ..	8
La société CORSICA FIBRA	8
Point d'étape du déploiement.....	9
Focus sur les déploiements de prises en 2021	9
Nombre de prises construites par commune.	10
Focus sur les déploiements de NRO en 2021	12
Focus sur le déploiement de PM en 2021	14
Point sur la négociation avec les bailleurs pour les « conventions immeuble »	14
Point d'étape de la commercialisation des prises au 1^{er} octobre 2021.	15
Nombre de prises commercialisées par commune	16
Bilan de la souscription d'abonnements par les usagers finaux	17
Taux de succès au 1 ^{er} raccordement	17
Commercialisation et adressage	18
Point financier	19
Versement de la subvention au délégataire.	19
Part des versements FSN et PEI perçue par la CdC	19
Part des redevances pour frais de contrôle perçue par la Collectivité de Corse	19
Point d'étape Formation, Insertion et Emploi	20
Point d'étape sur le numérique inclusif et le développement des usages. .	21
Financement de tablettes	21
Digital Factory in Paesi	22
Production de supports de communication	23
Concertation Collectivité de Corse – Corsica Fibra	24
Conclusion	25
Glossaire/ou FAQ	26
Contact Corsica Fibra	27

Dès 2016, le Conseil exécutif de Corse décidait de donner une nouvelle impulsion à la politique d'aménagement numérique de la Corse en matière de Haut Débit et de Très Haut Débit.

Ainsi, les chantiers du Haut Débit et du Très Haut Débit ont été érigés comme une priorité stratégique de la Collectivité de Corse autour de quatre orientations :

- répondre aux besoins des territoires insulaires en situation de fracture numérique avérée,
- éviter de construire une Corse à deux vitesses, avec le Très Haut Débit sur les agglomérations de Bastia et d'Ajaccio et le Haut Débit ailleurs,
- combler au plus vite la fracture territoriale et permettre aux territoires de l'intérieur, du rural et de la montagne d'aborder l'avenir avec de nouveaux atouts en termes d'attractivité
- remplacer définitivement le réseau cuivre existant et vétuste par de la fibre optique d'ici 2025.

Ainsi, le 29 juillet 2016, par délibération n°16/173 AC, l'Assemblée de Corse approuvait la mise en œuvre opérationnelle de la première phase du schéma directeur territorial d'aménagement numérique de Corse.

Le 29 juin 2018, par délibération n°18/226 AC, l'Assemblée de Corse approuvait la signature de la convention de Délégation de Service Public relative à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau Très Haut Débit pour la Corse avec SFR Collectivités.

Le 16 octobre 2018, la convention de la délégation de service public relative à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau Très Haut Débit pour la Corse était signée entre la Collectivité de Corse et l'opérateur SFR Collectivités.

Depuis, le délégataire Corsica Fibra déploie activement le réseau Très Haut Débit sur le territoire insulaire.

Le présent rapport offre un point d'étape arrêté au 1er octobre 2021 sur le déploiement et la commercialisation du réseau à Très Haut Débit pour la Corse.

Il permet notamment de mieux mesurer, au-delà des avancées du déploiement de la fibre, les impacts socio-économiques d'un projet structurant qui éclaire le choix assumé d'une politique de développement équilibré et durable du territoire.

LES ÉTAPES CLÉS

- ✓ Le **29 juillet 2016**, la délibération n°16/173 AC approuvait la mise en œuvre opérationnelle de la première phase du schéma directeur territorial d'aménagement numérique de Corse.
- ✓ En **septembre 2016**, la délibération n°16/219 AC approuvait le principe du lancement de la Délégation de Service Public relative à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau Très Haut Débit pour la Corse.
- ✓ Le **29 juin 2018**, la délibération n°18/226 AC approuvait la signature de la convention de Délégation de Service Public relative à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau Très Haut Débit pour la Corse avec SFR Collectivités.
- ✓ Le **16 octobre 2018**, la convention de la délégation de service public relative à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau très haut débit pour la Corse était signée.
- ✓ Le **27 juin 2019** par délibération n°16/189 AC était approuvé l'avenant 1 à la convention, permettant notamment de prendre en compte le changement d'actionnariat de Corsica Fibra (SFR et SFR Collectivités vers SFR FTTH).
- ✓ Le **17 décembre 2020**, par délibération N° 20/219 AC était approuvé l'avenant 2 à la convention, permettant notamment de définir un nouveau calendrier de déploiement prenant en compte les impacts de la crise sanitaire, et l'état d'urgence qui a pris fin le 24 juillet 2020.

PRÉSENTATION DE LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Le 16 octobre 2018 (date de signature de la convention de la délégation de service public relative à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau très haut débit pour la Corse) constitue la date de référence de l'exécution du contrat.

Le contrat de concession a été souscrit entre SFR Collectivités et la Collectivité de Corse pour une durée de 30 ans.

52 millions € de fonds publics ont été investis pour valoriser près de 275 millions € de travaux d'établissement et 327 millions d'investissement sur la durée du contrat.

La convention prévoit le déploiement de 170.069 prises Très Haut Débit, et de 7.000 kilomètres d'infrastructure en fibre optique sur une période de 5 années. Le réseau couvrira 344 communes, à savoir toutes les communes de Corse à l'exception de la CAB, de la CAPA et de Biguglia (qui constituent la Zone d'initiative privée, dite Zone AMII*).

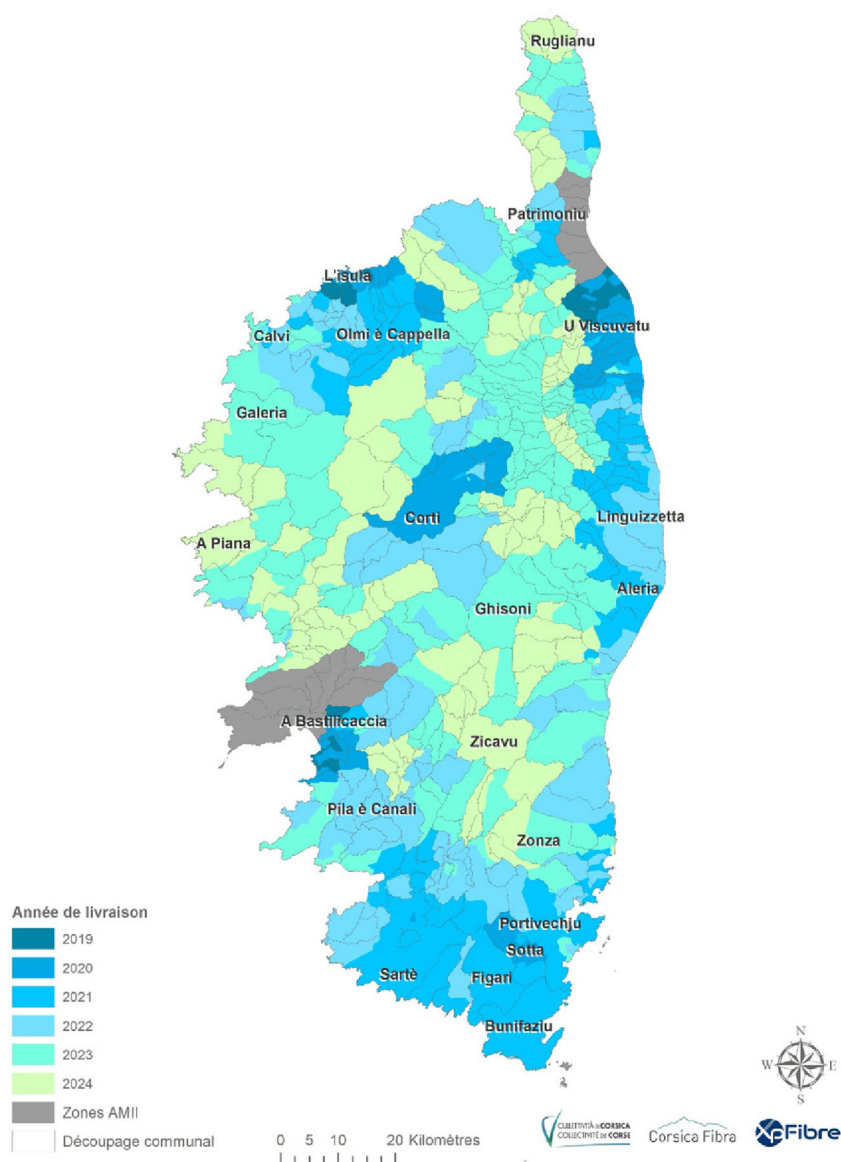
En outre la convention offre à la Collectivité de Corse les principales garanties suivantes :

- Un catalogue de service en tout point du territoire ouvert à tous les opérateurs.
- Une construction du réseau qui mobilisera entre 125 et 291 emplois à temps plein.
- Des engagements de formation et d'insertion à hauteur de 30.000 heures de formation et 95.000 heures d'insertion sur toute la durée de la convention.
- La création d'une société ad hoc (CORSICA FIBRA) dédiée à la construction, l'exploitation et la commercialisation du réseau. La société CORSICA FIBRA a été créée avec 4 emplois pour le moment (voir plus loin).
- 15 millions € de capital apportés dans les 3 mois suivant la constitution de la société ad hoc. Ce capital est désormais disponible chez CORSICA FIBRA.
- Un prêt de 50 millions € consenti par SFR Collectivités à la société délégataire dans les 3 mois de sa constitution. Cet engagement été tenu.
- Le dépôt des fonds échappant à la consolidation de trésorerie avec le reste du groupe.

- Une lettre d'engagement de la société SFR collectivités sur la garantie à la société dédiée des moyens et ressources nécessaires au respect des obligations de cette dernière au titre de la Convention.
- Une garantie de substitution de la société SFR Collectivités en cas de défaillance de la société dédiée.
- Des garanties autonomes à première demande pour l'établissement du réseau à hauteur de 20 millions €, et pour l'exploitation du réseau à hauteur de 7 millions€.
- Des garanties de bien de retour pour la Collectivité de Corse.
- Un versement de la subvention échelonné et subordonné à la réalisation des travaux selon un échéancier contractuellement défini.
- Des pénalités sévères en cas de manquement ou de retard.

* Zone AMII : Zone d'Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement, relevant de l'initiative privée. En Corse, Orange est l'opérateur d'infrastructures sur les 2 zones AMII. La première concerne la Communauté d'Agglomération Bastia (CAB) et Biguglia, l'autre concerne la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA).

CETTE CARTE REPRÉSENTE LE CALENDRIER DE DÉPLOIEMENT ISSU DE L'AVENANT 2



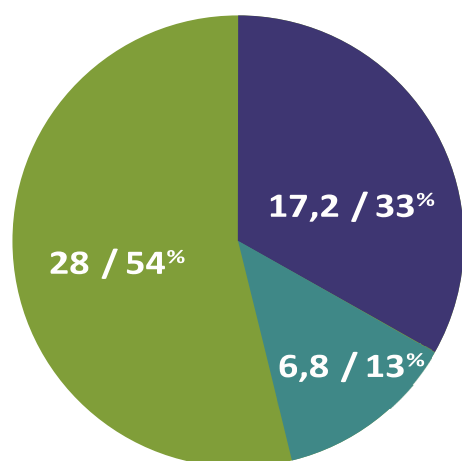
Détail de la production annuelle (Noeuds de Raccordements Optiques (NRO*), Points de Mutualisation (PM*) et Prises raccordables*)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
NRO	5	15	33	57	72	-	72
PM	27	131	230	327	416	-	416
Prises	11 402	32 466	70 279	109 389	147 155	170 069	170 069

La convention prévoit donc la pose de 72 NRO, 416 PM et 170 069 prises optiques raccordant l'ensemble des locaux raccordables de Corse.

**voir FAQ*

FINANCEMENT PUBLIC DE L'OPÉRATION



Financement publics (en M€)

● CdC ● PEI ● FSN

Le financement public de l'opération prévoit **52 millions €** de subvention publique alloués au délégataire et versés au fur et à mesure de l'avancée des travaux. Ils se répartissent de la façon suivante :

- **34,64 millions € provenant de l'Etat** dans lesquels 28 millions € sont alloués au titre du Fonds pour la Société Numérique et 6,84 M€ au titre du PEI. Soit un cofinancement de l'Etat de 67%.
- Un autofinancement de la **Collectivité de Corse de 17,2M€**.

EVOLUTION DU STATUT DU DÉLÉGATAIRE DEPUIS LA SIGNATURE DU CONTRAT

A la signature de la convention, le délégataire était SFR Collectivités.

Conformément à l'Article 4 de la convention, la filiale dédiée Corsica Fibra a été créée, se substituant à SFR Collectivités en tant que délégataire. SFR Collectivités prend alors le statut de « Maison Mère ».

La réorganisation au sein de SFR conduit, dans l'Avenant 1, a substitué SFR FTTH à SFR Collectivités. La dernière réorganisation a changé la dénomination sociale de SFR FTTH par Xp Fibre .

LA SOCIÉTÉ CORSICA FIBRA

Conformément à l'Article 4 de la convention, une filiale dédiée a été créée. Elle se nomme Corsica Fibra. Cette filiale est détenue à 100% par XpFibre. La société a été créée le 20 novembre 2018 et sa forme juridique est une Société par Actions Simplifiée à Associé Unique (SASU).

Conformément à l'Article 8 de la Convention de Délégation de service public, son capital social a été porté à 15.000.000 € en août 2019.

La mise en place opérationnelle de la société s'est faite au cours du premier trimestre 2019 avec 3 employés ; soit 4 mois après la signature du contrat.

Ses locaux se situent à Bastia Immeuble La Nina, Rue Jean Pierre Gaffory.

Au 1er octobre 2021, CORSICA FIBRA compte 4 collaborateurs dédiés travaillant en Corse. Plusieurs dizaines collaborateurs sont mobilisées au sein de XpFibre et du groupe ALTICE en support au déploiement et pour assurer les fonctions transverses.

Nota : La convention prévoit au total 7 employés à plein temps au sein de CORSICA FIBRA. Il conviendra d'atteindre cet engagement au plus tôt.

POINT D'ÉTAPE DU DÉPLOIEMENT

AU 1^{ER} OCTOBRE 2021

68 728 prises ont été livrées sur 170 169 prises prévues à la convention.

31 NRO ont été posés sur 72 NRO prévus à la convention.

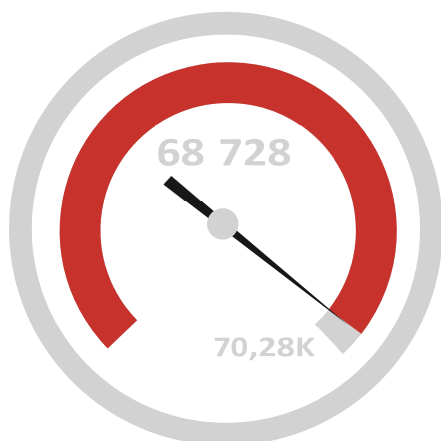
327 PM ont été posés sur 416 PM prévus à la convention.

	Engagement 2019	Déployé 2019	Engagement 2020	Déployé 2020	Engagement 2021	déployé au 1er oct. 2021
NRO	5	5	15	20	33	31
PM	27	52	131	223	230	327
Prises	11 402	10 700	32 466	33 241	70 279	68 728

Les chiffres sont exprimés **en cumulé**.

A noter en 2019 un retard dans le déploiement qui a été sanctionné par l'application de pénalités pour un montant de 65.920€.

FOCUS SUR LES DÉPLOIEMENTS DE PRISES EN 2021



Au 1er octobre 2021, **98 % des prises à livrer au 31 décembre 2021 sont construites.**

D'ici fin 2021 les engagements contractuels seront donc respectés.



98%

NOMBRE DE PRISES CONSTRUITES PAR COMMUNE

Commune concernée	Nombre de prises cible	Nombre de prises Construites
Albitreccia	1511	1195
Ampriani	24	28
Barbaghju	165	217
A Bastilicaccia	2230	2120
Belgudè	634	613
Bunifaziu	3391	1325
U Borgu	4926	4975
Brandu	1258	1324
Calinzana	1628	75
Calvi	5482	3104
Campi	45	33
Canale di Verde	314	99
Carghjese	1539	217
Casaglione	692	159
Casalabriva	210	117
U Castellà di Casinca	437	425
Cavru	754	394
Cervioni	1347	1427
Chjatra	230	32
Coghja	792	76
A Curbaghja	1262	1205
Corti	4831	4328
A Costa	96	90
Eccica è Suaredda	532	286
Farringule	266	176
Figari	1135	616
Foci è Bilzesi	154	149
Fozzà	195	35
Ghjunchetu	94	103
Grussettu è Prugna	3266	3367
Livia	833	21
L'Isula	3620	3633
Linguizzetta	1199	478
Lucciana	3580	3435
Matra	85	98
U Musuleu	41	21
Moita	146	116
Monte	361	220
Montegrossu	415	89
Munticellu	1528	1467
Nuvella	131	90
Ocana	413	141
Ochjatana	319	274
Oletta	945	539
Ulmetu	1501	584
Olmi è Cappella	280	230
L'Olmu	150	13
Palasca	230	211
Patrimoniu	642	503
A Penta di Casinca	2261	2052
Peru è Casevechje	156	133
U Pianellu	143	119

Commune concernée	Nombre de prises cible	Nombre de prises Construites
U Pianu	49	39
A Petracurbara	635	621
Pitrusedda	1416	807
Pioghjula	169	134
U Poghju d'Oletta	190	4
Poghju è Mezana	942	750
Porri	74	56
Portivechju	11998	5561
Prupia	3178	2167
U Prunu	169	114
San Fiurenzu	1753	563
San Damianu	87	51
San Gavinu d'Ampugnani	141	35
San Ghjuvanni di Muriani	123	36
San Ghjulianu	405	172
Santu Niculau	1552	1378
Santa Lucia di Mercoriu	14	5
Santa Lucia di Muriani	934	973
Santa Maria Ficaniedda	75	4
Santa Maria Poghju	662	520
Sant'Andria di u Cotone	233	204
Sant'Andria d'Urcinu	112	2
Santa Riparata di Balagna	1052	818
Santa Riparata di Muriani	105	98
Sartè	3152	2396
Scata	61	57
U Silharecciu	148	88
Siscu	792	726
Suddacarò	473	127
Sorbu è Ocagnanu	535	501
Sotta	830	874
U Spiluncatu	336	298
Tagliu è Isulacciu	472	421
Talasani	442	444
Tallone	246	109
Tocchisu	173	98
Tralonca	28	21
A Valle di Campulori	272	114
A Vallica	51	51
Vilone è Ornetu	120	64
A Venzulasca	1088	1205
U Viscuvatu	1780	1738
Vicu	1249	347
Vighjaneddu	497	299
E Ville di Parasu	216	188
Zalana	223	156

FOCUS SUR LES DÉPLOIEMENTS DE NRO EN 2021

Au 1^{er} octobre 2021, 94 % des NRO à livrer d'ici le 31 décembre 2021 sont posés. Il reste en 2021, 10 NRO à poser :

POINT D'ÉTAPE SUR LE DÉPLOIEMENT ET LA COMMERCIALISATION DU RÉSEAU À TRÈS HAUT DÉBIT POUR LA CORSE

- 12 -

Localisation NRO	Potentiel Prises
Aleria	1349
Antisanti	382
Calcatoghju	2246
Canari	1779
Canari	1779
Carghjese	1632
Cateri	1695
Galeria	701
Pitretu è Bicchisgià	1098
Sant'Andria di Boziu	1059

Les NRO posés sont visibles sur la carte des communes ouvertes la commercialisation (plus bas) et dans la liste ci-après.

LOCALISATION NRO	POTENTIEL PRISES
A Bastilicaccia	10156
Bunifaziu	3413
Calvi	2327
A Coghja	1244
Corti	5849
Coti Chjavari	1753
A Ghisunaccia	4873
Lecci	4210
Lucciana	10445
Lucciana	
Lumiu	3652
Luri	1271
Munticellu	8423
Omessa	1069
Palasca	1450
A Penta di Casinca	4464

U Pianellu	1042
Pianottuli è Caldareddu	2337
U Ponte à a Leccia	1603
Portivechju	9577
Pruprà	5484
San Fiurenzu	4102
San Ghjulianu	2297
Santa Maria Poghju	5330
Sartè	3329
Siscu	2705
U Sulaghju	3635
Sotta	1110
U Spiluncatu	1094
A Venzulasca	4759
Zonza	4804
A Coghja	1244

POSE DE NRO



FOCUS SUR LE DÉPLOIEMENT DE PM EN 2021

Au 1^{er} octobre 2021, **142 % des PM à livrer d'ici le 31 décembre 2021 sont posés**. De fait, la pose des PM est nettement en avance sur le planning de la convention.



Exemples de PM posés

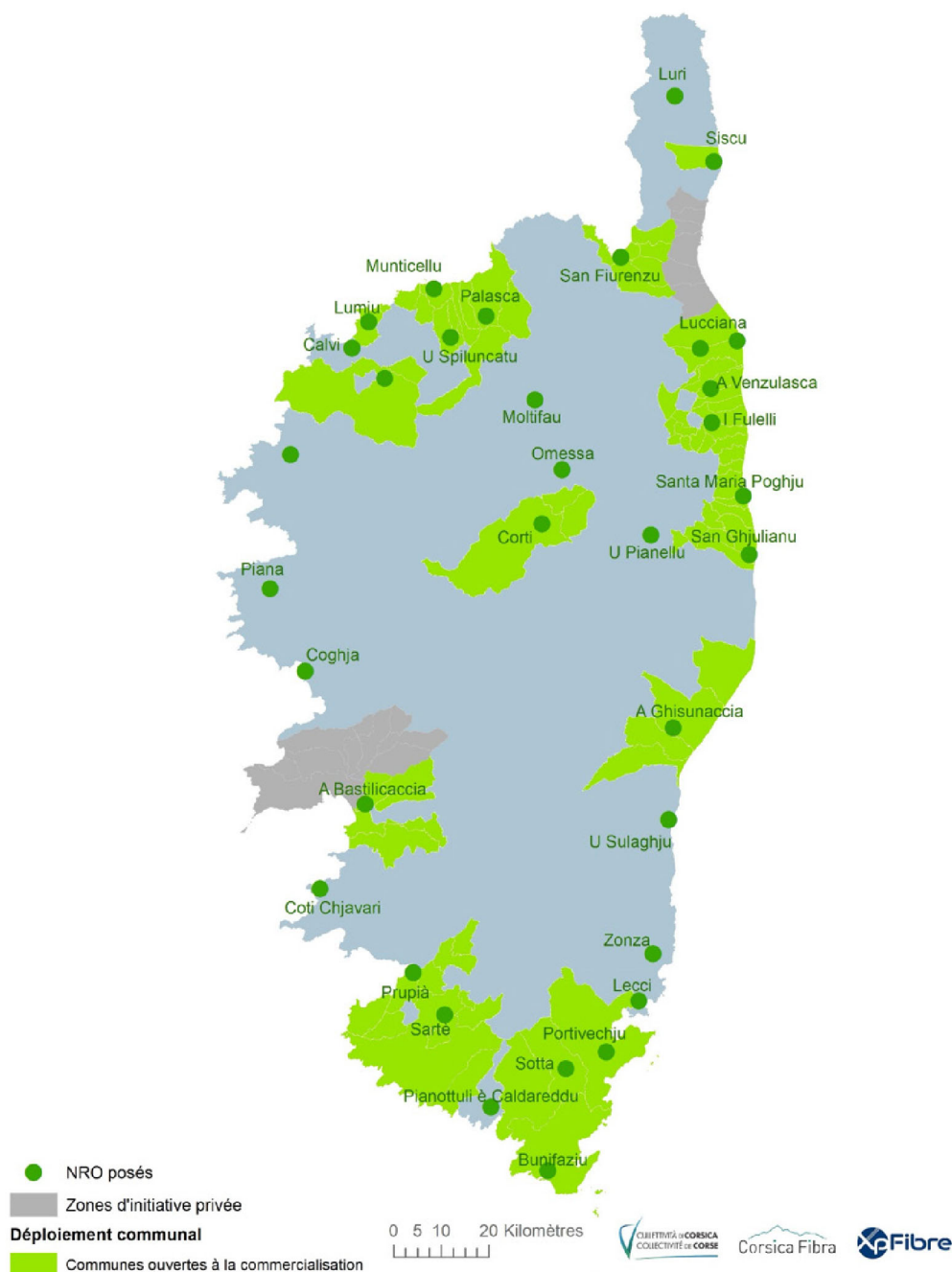
POINT SUR LA NÉGOCIATION AVEC LES BAILLEURS POUR LES « CONVENTIONS IMMEUBLE »

Les conventions immeubles sont essentielles afin de permettre au réseau Très Haut Débit d'atteindre chaque logement. Elles nécessitent un travail d'information et de concertation avec les bailleurs (syndics, propriétaires publics ou privés, offices HLM, etc.) afin de pouvoir procéder à la signature de ces conventions. Sans elles, le réseau ne peut être finalisé.

Au 1^{er} octobre 2021, **1 250 conventions** ont été signées pour **34 500 logements**.

POINT D'ÉTAPE DE LA COMMERCIALISATION DES PRISES AU 1^{ER} OCTOBRE 2021.

Cartographie des communes ouvertes à la commercialisation



NOMBRE DE PRISES COMMERCIALISÉES PAR COMMUNE

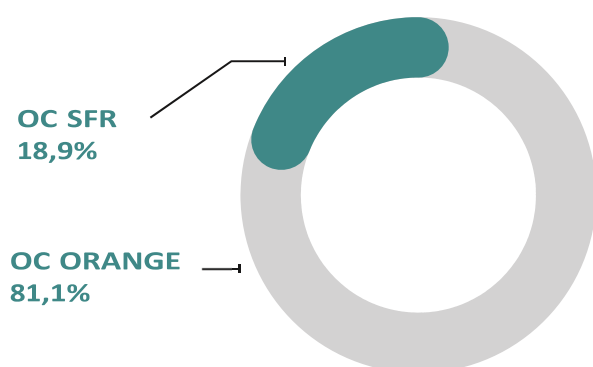
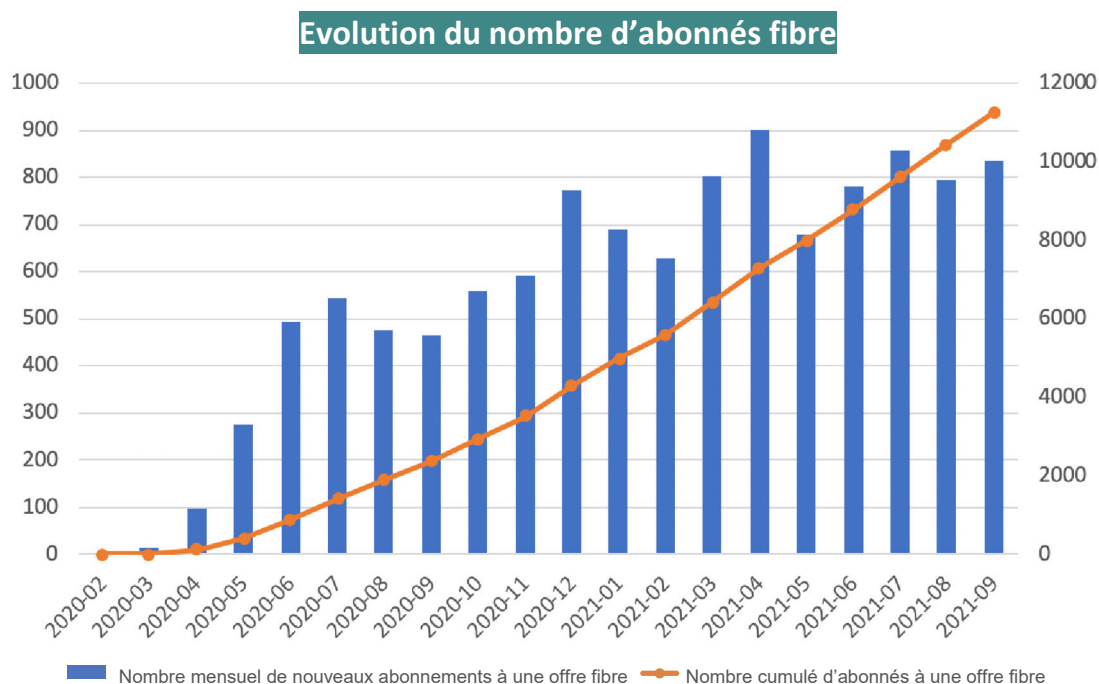
Commune concernée	Nombre de prises cible	Nombre de prises Commercialisées
Albitreccia	1511	1015
A Bastilicaccia	2230	2212
Belgudè	634	614
Bunifaziu	3391	1036
U Borgu	4926	4950
Brandu	1258	979
Casalabriva	210	101
U Castellà di Casinca	437	424
Cavru	754	386
Cervioni	1347	1347
A Curbaghja	1262	1208
Corti	4831	4240
A Costa	96	90
Eccica è Suaredda	532	287
Figari	1135	415
Foci è Bilzesi	154	149
Fozzà	195	35
Ghjunchetu	94	94
Grussettu è Prugna	3266	3336
Livia	833	21
L'Isula	3620	3577
Lucciana	3580	3552
Monte	361	206
Munticellu	1528	1412
Nuvella	131	76
Ocana	413	141
Ochjatana	319	273
UImetu	1501	539
L'Olmu	150	12
Palasca	230	211
A Penta di Casinca	2261	1760
Peru è Casevechje	156	133
U Pianu	49	39
A Petrurbaru	635	602
Pitrusedda	1416	733
Poghju è Mezana	942	727
Porri	74	56
Portivechju	11998	3366
Prupia	3178	1691

Suite		
Commune concernée	Nombre de prises cible	Nombre de prises Commercialisées
U Prunu	169	46
San Gavinu d'Ampugnani	141	7
San Ghjuvanni di Muriani	123	36
San Ghjulianu	405	25
Santu Niculaiu	1552	913
Santa Lucia di Mercoriu	14	5
Santa Lucia di Muriani	934	879
Santa Maria Poghju	662	480
Sant'Andria di u Cotone	233	180
Santa Riparata di Balagna	1052	879
Sartè	3152	2051
Scata	61	14
U Silharecciu	148	88
Sorbu è Ocagnanu	535	461
Sotta	830	723
Tagliu è Isulacciu	472	407
Talasani	442	436
Tralonca	28	20
A Valle di Campulori	272	88
A Venzulasca	1088	1010
U Viscuvatu	1780	1588
Vighjaneddu	497	80

Au total, **52 461 prises** sur 68 728 prises construites **sont commercialisées**.

BILAN DE LA SOUSCRIPTION D'ABONNEMENTS PAR LES USAGERS FINAUX

11.250 prises ont été commercialisées auprès des clients finaux. On note **plusieurs centaines de nouveaux abonnements chaque mois**.



L'opérateur commercial (OC) **ORANGE** est le plus actif (81,1% des ventes d'abonnements), suivi de l'opérateur commercial (OC) SFR (18,9%).

TAUX DE SUCCÈS AU 1ER RACCORDEMENT

L'opérateur commercial procède au raccordement de l'abonné et valide la qualité du raccordement ou son défaut. Ainsi, **le taux de succès au 1er raccordement est le principal indicateur** de la qualité du réseau. **Il se situe pour le réseau de Corsica Fibra à 95 %**. On notera un taux d'échec 4 fois inférieur à la moyenne nationale.

Le délai de traitement de l'échec est de 48 heures en moyenne.

POINT FINANCIER

VERSEMENT DE LA SUBVENTION AU DÉLÉGATAIRE

Au 1^{er} octobre 2021, 23% de la subvention a été versée au délégataire.



PART DES VERSEMENTS FSN ET PEI PERÇUE PAR LA CDC

A ce jour, la Collectivité de Corse a perçu une première avance de versement du FSN de 5 022 000 €.

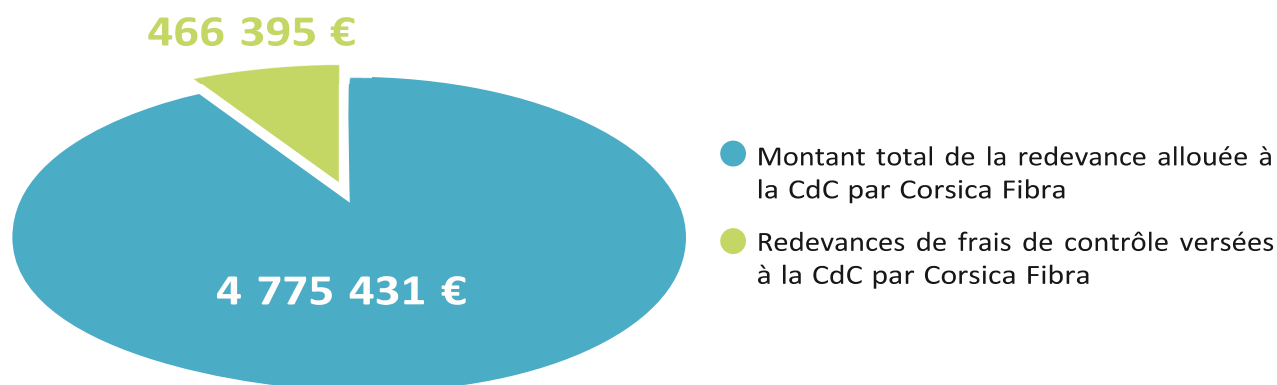
Le premier versement du PEI est attendu pour la fin 2021.

PART DES REDEVANCES POUR FRAIS DE CONTRÔLE PERÇUE PAR LA COLLECTIVITÉ DE CORSE

Le délégataire verse une redevance annuelle à la Collectivité de Corse.

Cette somme est définie dans l'article « 28.3 redevances de contrôle » de la convention.

Au 1^{er} octobre 2021, la Collectivité de Corse a perçu 466 395 € de redevances :



POINT D'ÉTAPE FORMATION, INSERTION ET EMPLOI

Conformément à ses engagements (article « 4.8. Mise en œuvre d'une politique favorisant l'insertion par l'emploi et la formation » de la convention), le délégataire est tenu de poursuivre une politique favorisant la formation professionnelle ainsi que l'insertion sociale et professionnelle.

Malgré l'évolution des conditions sanitaires difficiles en 2020, les processus de formation auront produit plus de 70 000 heures en fin d'année 2021 et aura permis de former et diplômer 277 apprentis.

253 apprentis ont obtenu un CDI dans les mois suivant leur formation, soit 91 % des diplômés.

18 sessions de formation ont été dispensées entre 2019 et 2021 malgré la crise sanitaire. Les partenaires sont l'AFPA de Corti et le CFA de Corse du sud.

ANNÉES	NOMBRE DE DIPLÔMÉS
2019	108
2020	103
2021	66
Total	277

73 230 heures de formation insertion ont été dispensées depuis le début du projet.

POINT D'ÉTAPE SUR LE NUMÉRIQUE INCLUSIF ET LE DÉVELOPPEMENT DES USAGES

3 initiatives à souligner :

1. FINANCEMENT DE TABLETTES



Ce dispositif* consiste en la dotation par la Collectivité de Corse et son délégataire Corsica Fibra de tablettes numériques à destination des étudiants de l'Université de Corse en situation de précarité.

Les tablettes numériques seront mises à disposition de la Fondation de l'Université de Corse qui aura au préalable identifié les étudiants bénéficiaires via son dispositif « Ordi Solidariu ».

** Ce projet s'inscrit dans le cadre de la délibération n°20/200 de l'Assemblée de Corse, en date du 13 novembre 2020, présentant les mesures du plan « Salvezza è Rilanciu ».*

Les tablettes seront ensuite remises aux étudiants par la Fondation de l'Université de Corse.

**Corsica Fibra offre 50 tablettes de type :
Apple iPad 8 / 4G Wifi + Cellular / 32 Go**

2. DIGITAL FACTORY IN PAESI

A mi-parcours du déploiement à fin 2021, il apparaît désormais opportun de mettre en œuvre des actions d'inclusion numérique, notamment à destination des citoyens résidents dans les territoires ruraux.

La Collectivité de Corse et son délégataire avaient prévu une ligne budgétaire en ce sens dans le Plan d’Affaire de la convention de DSP FTTH (Annexe 9), via les fonds de soutien au développement des Services et Usages Numériques.

Par ailleurs, l’association Emaho Corse œuvre activement depuis 2008 dans le domaine de l’inclusion numérique, et propose en ce sens un projet idoine, « Digital Factory In Paesi ».

Digital Factory in Paesi c’est quoi ?

17 journées d’inclusion numérique à destination des citoyens.

Organisées de manière rythmée sur la période **2022-2023**.

Dans les **17 EPCI** concernés par le déploiement FttH.

Des ateliers de découverte des usages et de sensibilisation aux risques numériques, ainsi que des accompagnements personnalisés par **des médiateurs numériques**.



3. PRODUCTION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION

Corsica Fibra a réalisé des supports visuels afin de communiquer sur le projet.

Une plaquette d'information avec sa pochette, des affiches, la fiche adressage, ainsi qu'une vidéo de présentation du projet ont été produits.



CONCERTATION CDC – CORSICA FIBRA

La concertation entre la Collectivité de Corse et Corsica Fibra est quotidienne.

Elle est ponctuée mensuellement de Comités de suivi et annuellement de comités stratégiques.

Au 1er octobre 2021, 16 comités de suivi et 2 comités stratégiques se sont tenus.

CONCLUSION

Les engagements de la convention sont respectés. Malgré la crise sanitaire, le déploiement se poursuit à un rythme soutenu.

Le partenariat entre la Collectivité de Corse et le délégataire s'avère constructif et converge sur l'objectif de livrer un réseau de qualité dans les délais prévus par la convention. Notons également les bonnes relations entre le délégataire et ses partenaires, que ce soit les opérateurs d'infrastructure, les opérateurs commerciaux, les communes, ou les bailleurs, etc.

Toutefois, l'année 2022 sera une année charnière. Il s'agira donc de rester vigilant sur la tenue des engagements du délégataire. Il faudra aussi renforcer le rythme de déploiement, en sachant qu'au fil des années, les prises à construire se situeront dans des territoires plus difficiles à aménager car ruraux et fortement enclavés.

A terme, l'enjeu d'aménagement numérique est crucial pour la Corse puisque ce réseau remplacera l'ensemble du réseau cuivre existant, vieillissant et bientôt obsolète.

GLOSSAIRE /OU FAQ

Que signifie FTTH ?

FTTH (Fiber to the home) est l'acronyme anglais qui signifie « fibre jusqu'au domicile ». Avec le FTTH, le logement est directement raccordé par une fibre optique à Internet. Une fibre est tirée entre le nœud de raccordement optique (NRO) et l'intérieur du logement pour être raccordée à un équipement de type « Box ».

Qu'est qui caractérise le Très Haut Débit (THD) ?

L'accès à Internet est considéré à « Très Haut Débit » dès que le débit est supérieur à 30 Mégabits par seconde (définition de l'autorité de régulation des télécommunications, l'ARCEP).

Qu'est-ce qu'un RIP ?

Un RIP désigne un Réseau de télécommunications d'Initiative Publique. La Collectivité de Corse porte aujourd'hui deux Réseaux de télécommunication d'Initiative Publique. En 2015, elle confie son RIP de première génération pour le haut débit à ORANGE et à la société CORSICA HAUT DEBIT. En 2018 elle confie son RIP de deuxième génération pour le très haut débit à XpFibre et à la société CORSICA FIBRA.

Qu'est-ce qu'un NRO ?

Le nœud de raccordement optique est, dans un réseau de fibre optique, le point où convergent les liaisons optiques d'un même quartier ou d'une même ville. Il est également le point depuis lequel partent les réseaux FTTH en direction des logements ou entreprises raccordés.

Qu'est-ce qu'un PM ?

Dans le déploiement d'un réseau de fibre optique, le premier maillon de la chaîne est constitué du Nœud de Raccordement Optique (NRO). Le deuxième maillon de la chaîne en se rapprochant du logement c'est le Point de Mutualisation (PM). Après le PM arrive au plus proche à l'extérieur des habitations le PBO (Point de Branchement Optique).

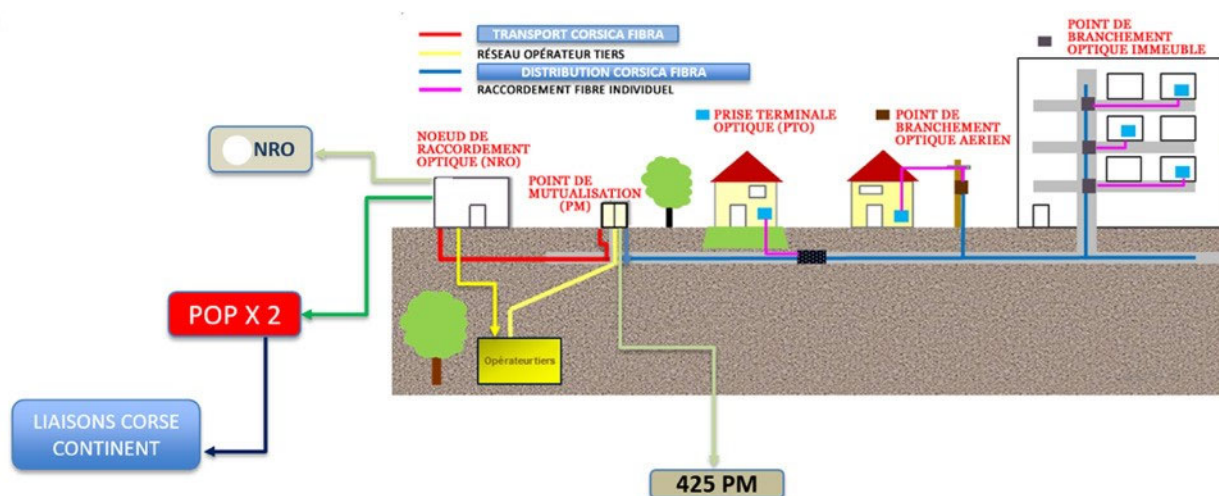
Qu'est-ce qu'une Zone AMII (Appel à manifestation d'Intérêt d'investissement) ?

Il s'agit de territoires dans lesquels les opérateurs de télécommunications privés se sont engagés à réaliser à leurs frais un réseau FTTH. En Corse, deux zones AMII opérées par l'opérateur Orange sont déclarées, la première concerne la Communauté d'agglomération du Pays Ajaccien, la deuxième la Communauté d'agglomération de Bastia et la commune de Biguglia.

Qu'est-ce que la Fibre Optique ?

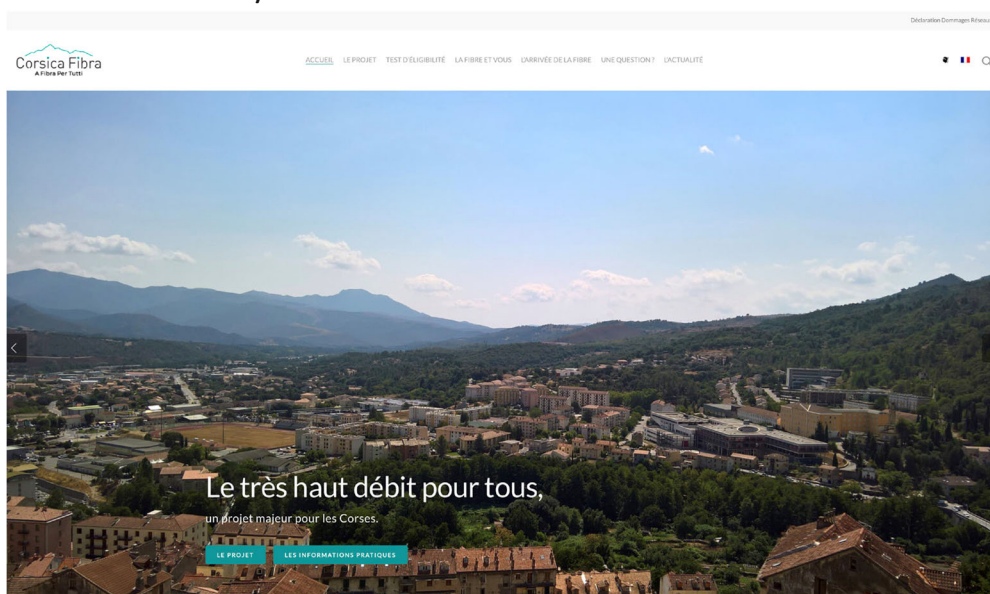
Une fibre optique est un fil de verre ou de plastique, plus fin qu'un cheveu, qui conduit la lumière. Le signal lumineux injecté dans la fibre est capable de transporter de grandes quantités de données à la vitesse de la lumière sur plusieurs centaines, voire milliers, de kilomètres. La fibre optique est utilisée depuis plus de vingt ans notamment pour le transport de données entre les grandes agglomérations. Son extension jusqu'aux logements via le FTTH va permettre de répondre aux besoins croissants en débits et en services des particuliers et des entreprises.

Éléments d'un réseau FTTH - UN RITALE FIBRA OTTICA CHÌ GHJUNGHJARÀ IN CASA DI L'ABBUNATU (FTTH)



CONTACT CORSICA FIBRA

<http://corsicafibra.corsica/>



Directeur général Corsica Fibra : smattei@corsicafibra.corsica